



L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CENCI Antoine à BOCHATON Maryse ; GERNAIS Benjamin à MOENNE Monique ; de MILESI Gérard à GOY Corinne ; de PILLET Isabelle à GOY Francis ; de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

Absents : GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 18

Représentés : 5

Votants : 23

Délibération n° D2024_077 – DOMAINE & PATRIMOINE

Occupation de locaux communaux par les associations - Convention cadre

En 2020, un état des lieux des locaux occupés par les associations, notamment au niveau du stockage, avait été réalisé et les conventions correspondantes rédigées.

Celles-ci arrivent à échéance et il est proposé de renouveler ces mises à dispositions, en validant une convention cadre qui sera adaptée à chacune des associations : (modèle annexe n°6)

- Association ANAO : ALGECO zone des Tattes
- Amis de l'histoire et des traditions de la région des Brasses, ancienne porcherie et ancien atelier communal
- Harmonie La Cécilienne, salle communale des 4 Rivières
- ASM Sport Viuz, gymnase François Levret
- SCHEFFLER Boxing Club gymnase François Levret
- Ski Club/Surf - Local de la salle des fêtes - RDC
- Amicale du personnel communal - Local de la salle des fêtes - 1^{er} étage
- Amicale Claude Merveille Donneurs de sang - Local de la salle des fêtes - 1^{er} étage
- AHS 74 Cibistes - Local de la salle des fêtes - 1^{er} étage
- Nacopa'art - Local de la salle des fêtes - 1^{er} étage
- L'âge d'Or - Local de la salle des fêtes - 1^{er} étage

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les conventions à intervenir avec les différentes associations
AUTORISE M. le Maire en exercice ou son représentant légal à les signer

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance

Nadia Laoufi



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 09/08/24
Publication en ligne le 09/08/24
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS



MARIE DE MUZEN-SALLAZ